



CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCEDURE DE CONSULTATION ECRITE DU 15 JUIN 2026

AVENANT N°3 A LA CONVENTION FONCIERE "VILLERUPT – SECTEUR RFF VICTOR HUGO
F09FCX0B018"

ENTRE EPFGE et EPA ALZETTE-BELVAL

DELIBERATION N°2026- 05

VU le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

VU le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013, n°2015-978 du 31 juillet 2015 et n°2018-773 du 5 septembre 2018,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement intérieur institutionnel adopté par délibération n°2016-17 du conseil d'administration en date du 2 novembre 2016 et notamment son article 8,

VU le Projet Stratégique Opérationnel (PSO) révisé de l'EPA Alzette-Belval approuvé par délibération n°2025-08 en date du 2 décembre 2025,

VU la convention cadre territoriale OIN FCXB01 – Stratégie foncière Opération d'Intérêt National Alzette-Belval, en date du 24 mai 2012,

VU la convention cadre territoriale MO10P015000 - Périmètre de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval, en date du 21 avril 2021,

VU la convention foncière « VILLERUPT – Secteur RFF Victor Hugo - F09FCX0B018 » entre l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est et l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval du 24 octobre 2017, modifiée par l'avenant 1 du 12 décembre 2022 et l'avenant 2 du 30 décembre 2024,

Sur le rapport du directeur général,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention foncière « VILLERUPT – Secteur RFF Victor Hugo - F09FCX0B018 » entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est et l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval du 24 octobre 2017 ;
- Autorise le directeur général à signer ledit avenant et à y apporter des modifications mineures d'ordre rédactionnel.

La Présidente du Conseil d'Administration

Chaynesse KHIROUNI

VU ET APPROUVE LE 27 JUL. 2026

Le secrétaire général
pour les affaires
régionales et
européennes, par
suppléance du préfet
de région,
Samuel Bouju